

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 AVRIL 2021

Présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Nicolas PIQUET, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN, Elisabeth VINIT

Excusée : véronique CHARMASSON

Absents : Charline BOIVIN, Philippe FOURNIER

Secrétaire de séance : Elisabeth VINIT

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion exercice 2020 du budget principal et du budget eau

Le conseil a examiné l'ensemble des données des différents comptes de gestion confectionnés par le comptable de la trésorerie de Poligny :

➤ Budget principal :

- La section investissement présente un déficit de 18 438,98 €
- La section fonctionnement présente un excédent de 156 528,98 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2020 présente un excédent de 138 090,00 €

➤ Budget eau :

- La section investissement présente un déficit de 88 077,71 €
Au-delà du déficit récurrent de ce budget, ce chiffre prend en compte les travaux importants de protection réalisés autour des 5 captages et sources que compte la commune
- La section fonctionnement présente un excédent de 53 401,37 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2020 présente un déficit de 34 676,34 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

3) Approbation des comptes administratifs exercice 2020 du budget principal et du budget eau

Le conseil a examiné l'ensemble des données des différents comptes administratifs confectionnés par les services communaux :

- Pour l'ensemble des données des deux budgets, les résultats sont conformes et identiques à ceux présentés par les comptes de gestion.

Sous la responsabilité de la 1^{ère} adjointe, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité moins la voix du maire qui ne participe pas au vote.

4) Vote des taxes locales directes

Dans le cadre de la dernière réforme fiscale, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le nouveau taux communal est le suivant : taux départemental de 24,36 % + taux communal de 12,60 % = 36,96 %.

Le montant de la TFPB départementale transférée en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur - on parlera alors de « communes sur compensées » - ou inférieur, on parlera alors de « communes sous-compensées ». Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), permet de neutraliser ces écarts en calculant

un prélèvement sur les communes surcompensées et un versement au profit des communes sous-compensées.

Nous faisons partie des communes surcompensées et à ce titre, le prélèvement est de 41 659 €. Considérant également le fait que les taxes communales directes sont inchangées depuis 2018, il est proposé d'augmenter de 1 % le taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties et non bâties le fixant respectivement à 37,96 % et 24,25 %.

L'augmentation des taxes locales directes est approuvée à l'unanimité

5) Présentation du budget primitif 2021

➤ Budget principal

○ Section fonctionnement équilibrée entre les dépenses et les recettes à 313 010 €

○ Section investissement équilibrée entre les recettes et les dépenses à 93 716 €

Les dépenses d'investissement seront consacrées :

- A la 2^{ème} tranche du changement des fenêtres des appartements de l'ancienne école
- A l'extension du columbarium
- A la dernière phase de la réfection du chemin de «la fin de Vauxelle »
- A la 3^{ème} et 4^{ème} tranche du renouvellement de l'éclairage public vétuste et très énergivore

Parmi les dépenses de fonctionnement figure notamment une subvention d'équilibre au profit du budget eau de 54 000 €.

Le budget primitif 2021, budget principal, est adopté à l'unanimité

➤ Budget eau

○ Section fonctionnement équilibrée entre les dépenses et les recettes à 127 716 €

○ Section investissement équilibrée entre les dépenses et les recettes à 147 936 €

Ce chiffre tient compte du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2021, budget eau, est adopté à l'unanimité

L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés en mairie.

6) Forêt : Bilan 2020

➤ Recettes :

41 680 € (29 930 ,98 € de ventes de bois façonnés et 11 749,35 € de ventes de bois sur pied)

➤ Dépenses :

16 4587,66 € (Services forestiers investissement, frais de garderie et d'administration, frais d'exploitation)

Recette nette : 25 221,67 € (25 575,96 € en 2019) – Ajouter 460 € de redevances des affouages.

Soit un revenu net de 180,89 €/hectare. La commune dispose de 139,43 ha de forêt.

7) CCAPS Cœur du Jura (Communauté de Communes Arbois Poligny Salins) – **Prise de compétence**

Dans sa délibération n° CO 184 DE du 22 février 2021, le conseil communautaire a modifié les statuts de la CCAPS suite à la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » excepté le transport scolaire. Cette compétence pourrait permettre l'élaboration d'une stratégie de mobilité dans le cadre du projet de territoire de la communauté de communes en décidant des services à mettre en place pour les différents déplacements.

Le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur cette révision statutaire.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce changement de statut

Divers

A/ Pose de panneaux de signalisation

Il est de plus en plus constaté des véhicules en difficulté de circulation dans certaines rues du village, notamment des poids lourds, en raison d'un manque de signalisation. Ainsi, il est décidé l'implantation des panneaux suivants :

- Panneau d'interdiction aux poids lourds au droit du « Chemin du Général », côté RN 83. En liaison avec la Direction Inter-régionale des Routes (DIR), un panneau d'avertissement sera posé sur la RN 83
- Panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 T au droit du « chemin de Chanoux » au carrefour avec la rue du Trousseau
- Panneau directionnel à la sortie du village à Rosières indiquant les directions « ARBOIS » et « LONS le SAUNIER » avec rappel de la hauteur limitée sous le pont. Un panneau directionnel indiquant « BESANCON » sera mis en place par la DIR sur l'îlot d'accès à la RN 83.

B/ Réparation de garde-corps

Dégradé sur leurs extrémités, les garde-corps du pont de chemin de fer de la ligne « Dijon/Vallorbe » (pont Chemin du Chaumois) et du pont de la RN 83 « En Poussot » seront réparés. Un devis d'un montant estimé à 1065 € est accepté par le conseil municipal.

C/ Journée citoyenne

Après une année d'absence, une journée citoyenne est programmée le samedi 24 avril 2021. Une organisation par petits groupes de travail conjugués au respect des gestes barrières permettra un déroulement répondant aux mesures sanitaires en vigueur. Renseignements complémentaires sur l'information diffusée spécialement.

D/ Réunion commission « Animation »

Programmée le lundi 19 avril 2021, cette réunion sera organisée l'après-midi par groupes selon le nombre de participants déclarés.

E/ Nuisances sonores

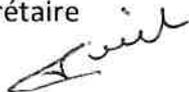
En ce début de printemps, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de bon sens quant aux nuisances sonores provoquées notamment les fins de semaines et jours fériés s'agissant de l'utilisation de tondeuses, de motoculteurs, de tronçonneuses ou autres débroussailleuses. Ainsi, aux termes de la réglementation, les jours et horaires essentiels pendant lesquels une activité bruyante est autorisée sont les suivants :

- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Fin du conseil à 23h

Prochain conseil le 6 mai 2021 à 20h

La secrétaire



Le maire



ATTENTION TRAVAUX RAPPEL

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'enfouissement de réseaux électriques engagés par ENEDIS ont repris dans le village, ils concerneront les quartiers de l'Abbaye, de la Boutière, la rue de l'Ecole et le Chemin de Chanoux. Ce chantier se déroulera sur plusieurs mois et occasionnera une gêne de la circulation et selon les circonstances des déviations.

Merci de votre compréhension.

